

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU le code de la santé publique ;
- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret du président de la République, en date du 8 février 2024, portant nomination de monsieur Samir HENNI comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg ;
- VU la décision A6a/121/25 du 6 février 2025 portant affectation de monsieur Franck NATALE ;
- VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, à monsieur Franck NATALE, directeur des infrastructures, des travaux et de la sureté, pour signer en ses lieu et place, l'ensemble des actes et décisions relevant de la direction des infrastructures, des Travaux et de la sureté, à l'exclusion des actes d'engagement, des avenants, des commandes et des liquidations supérieurs au montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros) hors taxes.

Délégation de signature est également donnée à monsieur Franck NATALE, directeur des infrastructures, des travaux et de la sureté, pour signer les actes relatifs aux affaires domaniales.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée, de manière permanente, aux personnes listées dans le tableau ci-dessous, pour signer en ses lieu et place, dans les secteurs identifiés dans le même tableau, les actes d'engagement, les avenants, les commandes et les liquidations inférieurs aux montants (hors taxes) précisés dans le même tableau.

Secteur d'activité	Responsable de secteur	Montant plafond
DIT Travaux courants, maintenance, fourniture ateliers, fluides	V. REBSTOCK	4 000 €
Cellule de restructuration des HUS	L. ROESSEL	4 000 €
Prévention-Sécurité Environnement	J. COULON	4 000 €

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le même délai.

Samir HENNI
Directeur Général des H.U.S.



Copies :

- F. NATALE
- PREFECTURE DU BAS-RHIN (POUR PUBLICATION AU RAA)
- ARS DT BAS-RHIN
- TP HUS
- BAC